



zéro DROIT



LE NOUVEAU GOÛT DE COCA-COLA AMATIL

Les syndicats indépendants contestent le régime zéro droit chez **Coca-Cola Amatil** **Indonésie**

Près de vingt ans après la chute de la dictature militaire répressive en Indonésie, les travailleurs-ses des opérations indonésiennes de Coca-Cola Amatil (CCA), l'embouteilleur de The Coca-Cola Company basé en Australie, attendent encore que les droits démocratiques puissent être exercés sur les lieux de travail. Alors que les travailleurs-ses de Coca-Cola Amatil Indonésie s'organisent pour former des syndicats démocratiques indépendants, la société a réagi en attaquant systématiquement leurs membres et leurs dirigeants élus.

CCA a réagi à la formation de syndicats indépendants dans deux de ses sites **en licenciant, en transférant de force et en suspendant les responsables syndicaux Atra Narwanto et Lutfi Ariyanto** pour les empêcher d'assumer leurs fonctions de président de ces syndicats.



Les responsables syndicaux persécutés par Coca-Cola Amatil Indonésie, Atra Narwanto et Lutfi Ariyanto (de gauche à droite).

Les membres de ces nouveaux syndicats indépendants font l'objet de harcèlement systématique. Lorsque 150 travailleurs-ses de l'usine de Surabaya ont signé une pétition faisant part de leur défiance envers une organisation syndicale datant de l'époque Suharto et imposée par CCA, la direction a exercé des pressions pour qu'elles et ils retirent leurs signatures.





L'allié de CCA dans la répression des droits humains est la SPSI-RTMM (la fédération nationale des syndicats des employé-e-s

du tabac, de l'alimentation et des boissons d'Indonésie), une émanation de l'entité créée par

Suharto pour empêcher les travailleurs-ses de se syndiquer pour défendre leurs droits. En

Indonésie, CCA se réfère aux conventions collectives en vigueur à cette époque, qui ne sont rien d'autre que des codes disciplinaires pour contrôler la main d'œuvre. Ces instruments

remontent à l'époque où mettre en cause l'action des organisations syndicales dont les membres étaient nommés et appuyés par l'armée équivalait à un acte de sédition.



Malgré que l'UITA ait, à de nombreuses reprises, porté ces atteintes aux droits à l'attention de The Coca-Cola Company (TCCC) et de CCA, elles se poursuivent, en violation flagrante des normes internationalement reconnues en matière de droits humains.



Ce que vous pouvez faire :

- Vous rendre sur www.tastezerorights.org pour envoyer un message à Coca-Cola Amatil et à The Coca-Cola Company
- Si votre syndicat représente des travailleurs-ses de Coca-Cola, faites parvenir un message à la société lui demandant de mettre fin à ces violations persistantes des droits fondamentaux par Coca-Cola Amatil Indonésie
- Adresser une plainte à <https://www.complaintsboard.com/coca-cola-b102050> et à consumer_information@ccamatil.com
- Rejoignez-nous sur la page Facebook de l'Alliance des travailleurs-ses Coca-Cola
- Contactez-nous à iuf@iuf.org pour savoir de quelle autre manière vous pouvez contribuer à la campagne

